

Piloter un projet dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

dans le cadre d'actions de coopération décentralisée et non gouvernementale

Depuis quelques années, les engagements de la communauté internationale sur l'efficacité de l'aide au développement poussent les acteurs de la coopération à revoir leurs façons d'agir. En particulier, les collectivités territoriales comme les ONG sont confrontées à la nécessité de professionnaliser leurs pratiques de coopération. Non seulement pour que leurs actions aient un impact plus significatif sur le terrain, mais aussi pour mieux communiquer sur elles. La promotion du suivi-évaluation s'inscrit dans cette dynamique.

Le GPS d'un projet

À l'instar d'un bateau, un projet doit être bien piloté pour arriver à bon port.

Le capitaine doit tout d'abord tracer sur la carte la route qu'il veut emprunter, en réfléchissant à la répartition des tâches au sein de l'équipage, au budget nécessaire, etc. Dans un projet, ceci correspond à la **planification**.

Une fois arrivé au terme de sa course, le capitaine peut vérifier si l'endroit où il se trouve correspond bien à celui qu'il visait. Et s'il n'est pas à l'endroit prévu, se demander pourquoi il n'y est pas arrivé et comment il aurait dû faire. Dans un projet, ceci correspond à une **évaluation finale**.

Mais en général, avant d'arriver, le capitaine fait le point régulièrement avec un compas ou un GPS, et ajuste sa course en conséquence. Il apprécie aussi le vent, la météo, la fatigue de l'équipage, ... Et s'il s'aperçoit que la route initialement prévue n'est pas possible, alors il la modifie en fonction des nouvelles données dont il dispose. Dans un projet, c'est le **suivi-évaluation**.

En fonction des moyens disponibles, on pourra s'équiper d'un GPS ou bien se contenter d'un compas ou d'un sextant...





QU'EST-CE QUE le suivi-évaluation ?

Le suivi-évaluation aide au pilotage d'un projet de développement. Il permet aux acteurs de suivre et analyser en continu un projet, tout au long de sa mise en œuvre.

Concrètement, pour concevoir un dispositif de suivi-évaluation, il faut définir :

- des **indicateurs** qui permettent de suivre les activités mises en œuvre dans un projet et les résultats progressivement obtenus ;
- des **analyses** plus approfondies qui peuvent parfois compléter les indicateurs (évaluation à mi-parcours, enquêtes, réunions d'échange,...) ;
- des **outils** pour centraliser les données recueillies au fil du temps, et d'autres outils pour présenter aux décideurs une vision synoptique des indicateurs mesurés et des conclusions qui en sont tirées (tableaux de bord,...) ;
- une **organisation** pour gérer l'ensemble : qui va recueillir les données ? qui va les analyser ? selon quel calendrier ? avec quels moyens ? etc.

POURQUOI faire du suivi-évaluation ?

1. Un pilotage performant au service des décideurs

En premier lieu, le suivi-évaluation permet de piloter un projet de façon performante et professionnelle. Il permet aux décideurs de disposer d'une information régulière et objective, sur la base des questions qui les préoccupent vraiment. Ainsi les décideurs sont-ils en mesure de prendre des décisions pour redresser la barre à temps lorsque cela s'avère nécessaire, et apporter des améliorations au projet.

2. Un prétexte pour fédérer les acteurs autour d'un projet reprecisé

Les montages des projets sont souvent insatisfaisants : précipitation pour répondre à un appel à projet, objectifs formulés dans le seul but de faciliter l'acceptation du dossier, etc.

Concevoir un dispositif de suivi-évaluation amène à se pencher de nouveau sur tout cela, afin d'aboutir à un cadre plus opérationnel, mieux adapté aux besoins des acteurs du projet. Cela amène également à réfléchir avec les acteurs clé, et à partager une vision commune de ce à quoi l'on veut aboutir, concrètement.

3. Une occasion pour rendre compte et communiquer

Un dispositif de suivi-évaluation permet aussi d'apporter une information ciblée et régulière à des personnes précises (acteurs du projet, partenaires), afin de les tenir au courant de l'avancée du projet. Cela peut aussi alimenter une communication plus large (par exemple auprès des citoyens d'un territoire).

QUELS ENJEUX, pour les projets sur l'eau et l'assainissement ?

Outiller les acteurs

Depuis l'adoption de la loi Oudin-Santini, le nombre de projets sur l'eau et l'assainissement croît de façon importante, avec des acteurs qui n'ont pas toujours une grande expérience de la coopération internationale. Il importe donc de les outiller.

Accompagner la mise en place de services publics de l'eau ou de l'assainissement

Par ailleurs, la démarche proposée dans ce guide amène les acteurs à envisager les projets eau/assainissement dans une optique d'accompagnement à la mise en place de services publics de l'eau ou de l'assainissement.

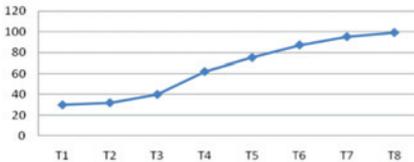
Renforcer la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales

Cette perspective implique d'accorder une attention toute particulière à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales dont c'est la compétence. Le dispositif de suivi-évaluation doit donner aux collectivités du Sud un rôle approprié à leurs responsabilités de maître d'ouvrage du service : élaboration technique d'outils d'aide à la décision, arbitrage politique, prise de décisions et suivi... En ce sens, le suivi-évaluation peut, en soi-même, constituer une modalité d'apprentissage et de renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales et de la gouvernance locale, au Nord comme au Sud.



Illustration du suivi-évaluation des demandes de raccordement au réseau d'eau afin d'apprécier l'efficacité des campagnes d'information.

Nombre total de demandes de branchement particulier



Analyse :
le nombre de demandes a significativement évolué à partir du moment où les réunions d'information ont systématiquement impliqué la commune.

QUELS OUTILS pour vous aider à faire du suivi-évaluation ?

Un document a été élaboré conjointement par le F3E, le pS-Eau et l'Arene IdF, afin de vous guider dans la conception et la mise en œuvre d'un dispositif de suivi-évaluation pour les projets eau et assainissement. Ce guide est en libre téléchargement sur leurs sites internet.

Par ailleurs, ces trois structures sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.



F3E
32, rue Le Peletier
75009 Paris
www.f3e.asso.fr
Tél. +33 (0)1 44 83 03 55



pS-Eau
32, rue Le Peletier
75009 Paris
www.pseau.org
Tél. +33 (0)1 53 34 91 20



Arene IdF
94 bis, avenue de Suffren
75015 Paris
www.areneidf.org
Tél. +33 (0)1 53 85 61 75



Avec le soutien du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes